

Des demandeurs d'emploi qui travaillent : quelles sont les trajectoires des demandeurs d'emploi en activité réduite ?

Les demandeurs d'emploi qui exercent une activité rémunérée parallèlement à leur recherche d'emploi sont de plus en plus nombreux : ils étaient en moyenne 1,7 million chaque mois en 2014. Parmi eux, un tiers n'est pas éligible à l'assurance chômage, un autre tiers cumule salaire d'activité et allocation chômage tandis que le dernier tiers dépasse les seuils de cumul (salaire ou volume horaire mensuels trop élevés). Si l'activité réduite a été pensée comme un tremplin vers l'emploi, un certain nombre de demandeurs d'emploi y ont recours de façon récurrente.

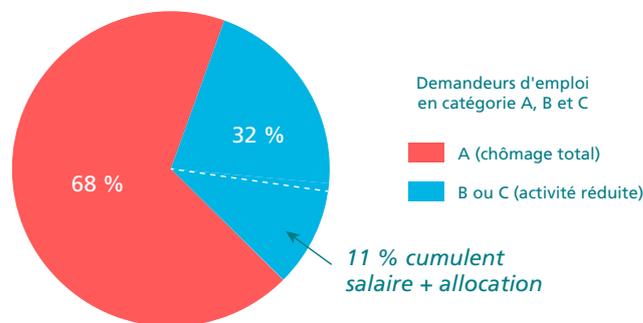
L'analyse des trajectoires des demandeurs d'emploi indemnisables ayant exercé une activité réduite entre 2012 et 2014 fait apparaître sept modes de recours à l'activité réduite. Dans les trois quarts des cas, elle est utilisée de façon ponctuelle. Cependant, un quart des trajectoires présente un recours fréquent et prolongé à l'activité réduite. Dans ce cadre, elle intervient, dans 8 % des cas, après une longue période de chômage pour assurer un complément de revenu, alors que l'allocation chômage est très faible. L'activité réduite est aussi utilisée, dans 6 % des cas, de façon intense et régulière, pour des trajectoires professionnelles proches de l'intérim et de l'intermittence, reflet des mutations du marché du travail.

Un tiers des demandeurs d'emploi qui travaillent cumule salaire et allocation chômage

L'exercice d'une activité rémunérée est une situation relativement fréquente pour les demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi. En moyenne, un tiers des 5,4 millions de demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois au cours de l'année 2014, en catégories A, B, ou C, déclare avoir exercé une activité au cours du mois. Ils sont alors inscrits en catégories B ou C (tableau 1).

Cependant, seul un tiers des demandeurs d'emploi en catégorie B ou C cumule effectivement salaire d'activité et allocation chômage chaque mois, soit 11 % du total (graphique 1). Un autre tiers des demandeurs d'emploi en catégorie B ou C n'a pas de droit ouvert à une allocation financée par l'assurance chômage (ils sont non indemnisables), tandis qu'un dernier tiers est indemnisable mais ne cumule pas au cours du mois considéré, par exemple lorsque le revenu d'activité est supérieur à 70 % de l'allocation chômage (encadré 1). On appelle par la suite demandeurs d'emploi « en activité réduite » les 1,2 million de demandeurs d'emploi qui sont indemnisables et exercent une activité rémunérée au cours du mois, qu'ils cumulent ou non leur allocation avec leur salaire d'activité.

Graphique 1
Activité des demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C)



Données brutes, moyenne mensuelle en 2014.

Champ : demandeurs d'emploi inscrits en catégories A, B, C sur les listes de Pôle emploi en 2014.

Lecture : en moyenne à la fin de chaque mois en 2014, 32 % des demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi (inscrits en catégorie A, B ou C) étaient inscrits en catégorie B ou C, c'est-à-dire qu'ils avaient exercé une activité au cours du mois et 11 % avaient effectivement cumulé salaire et allocation au cours du mois, en étant indemnisés par l'assurance chômage.

Source : Pôle emploi, fichier historique statistique (échantillon au 1/10^e) et segments D3 2014 ; calculs Dares.

Les masses financières associées à ce dispositif sont conséquentes. Les allocations d'assurance chômage versées aux personnes indemnisées en activité réduite représentent 20 % de l'ensemble des allocations versées aux demandeurs d'emploi en catégories A, B, C pour une dépense totale annuelle de 4,9 milliards d'euros (1). Les dépenses engagées au titre de l'activité réduite et les règles qui les déterminent constituent donc un enjeu important dans le cadre des négociations relatives aux réformes de l'assurance chômage (2).

Les personnes en situation de cumul travaillent le plus souvent à mi-temps ou à temps plein pendant la moitié du mois

L'étude d'une cohorte de demandeurs d'emploi entrés sur les listes en 2012 et concernés au moins une fois par l'activité réduite dans les deux années suivant leur inscription (3) montre que le nombre moyen d'heures travaillées lors d'un mois en activité réduite est proche d'un temps complet pour les personnes qui ne cumulent pas (130 heures par mois) et équivalent à la moitié de la durée de travail mensuelle à temps plein pour les personnes en situation de cumul (65 heures par mois, ce qui peut correspondre à 30 jours travaillés à mi-temps ou à 15 jours de travail à temps plein) (tableau 2). Le revenu mensuel brut des personnes qui ne cumulent pas est de 1 650 euros en moyenne, supérieur de plus de 200 euros au revenu mensuel total brut moyen des personnes en situation de cumul. La différence de revenu est plus faible pour le salaire et l'allocation chômage nets (hors cotisations salariales) : le revenu mensuel net moyen des personnes qui ne cumulent pas est supérieur de 60 € seulement au revenu mensuel net moyen des personnes qui ne cumulent pas. Pour les personnes en situation de cumul, le salaire d'activité représente la moitié du revenu mensuel net total tandis que l'allocation apporte l'autre moitié.

Les enjeux de l'activité réduite

L'activité réduite est théoriquement conçue comme un tremplin pour un retour à l'emploi. À court terme, elle vise à soutenir la reprise d'une activité, même à temps partiel ou peu rémunérée, en évitant que celle-ci ne se traduise par une perte financière liée à la fin de l'indemnisation (grâce au cumul partiel). À plus long terme, la proximité ainsi conservée avec le marché du travail favorise

Tableau 1
Caractéristiques des demandeurs d'emploi inscrits sur les listes en 2014

Données brutes

	Effectifs mensuel moyen en 2014 (en milliers)	Demandeurs d'emploi en fin de mois en catégories B, C (en %)	Demandeurs d'emploi en fin de mois en catégories A, B, C (en %)
Demandeurs d'emploi en fin de mois (catégories A,B,C,D,E)	6 098	-	-
Demandeurs d'emploi en fin de mois (catégories A,B,C)	5 362	-	100
Demandeurs d'emploi (catégories B,C).....	1 737	100	32
Indemnisables par l'assurance chômage	1 169	67	22
Régime général.....	831	48	16
Intermittents du spectacle (annexes 8 et 10)	77	4	1
Intérimaires (annexe 4).....	251	14	5
Indemnisés par l'assurance chômage	613	35	11
Régime général.....	385	22	7
Intermittents du spectacle (annexes 8 et 10)	72	4	1
Intérimaires (annexe 4).....	152	9	3

Champ : demandeurs d'emploi inscrits sur les listes de Pôle emploi en 2014.

Source : Pôle emploi, fichier historique statistique (échantillon au 1/10^e) et segments D3 2014 ; calculs Dares.

Tableau 2
Revenu d'activité des personnes indemnisables par l'ARE en catégories A, B, C lors des mois en activité réduite, selon leur situation au regard de l'indemnisation* (échantillon d'étude, cohorte 2012-2014)

Données brutes

	Mois en activité réduite		Ensemble
	Sans cumul	Avec cumul allocation/salaire	
Nombre de mois d'activité réduite	5 366 990	5 866 360	11 233 350
En part (en %)	48	52	100
Nombre d'heures mensuel moyen d'activité réduite (en heures).....	130	65	96
Allocation mensuelle moyenne brute (en euros).....	0	647	338
Allocation mensuelle moyenne nette (en euros).....	0	614	338
Salaire mensuel brut moyen perçu au titre de l'activité réduite (en euros).....	1 651	790	1 201
Salaire mensuel net moyen perçu au titre de l'activité réduite (en euros).....	1 295	617	1 201
Revenu mensuel brut moyen total (en euros).....	1 651	1 437	1 539
Revenu mensuel net moyen total (en euros).....	1 295	1 231	1 261

* Les montants sont uniquement calculés sur les périodes sur lesquelles le demandeur d'emploi est continuellement indemnisable. Cela revient à exclure les mois durant lesquels le demandeur d'emploi entre ou sort d'une période indemnisable. Par ailleurs, les mois d'activité réduite pour lesquels un nombre d'heures ou un salaire nul ont été renseignés ont été exclus du champ de l'analyse.

Lecture : Parmi les 11 233 350 mois d'activité réduite enregistrés pour les individus composant notre échantillon d'étude, 5 866 360 mois ont donné lieu à un cumul entre salaire et allocation chômage. Le salaire mensuel brut moyen perçu par l'individu dans cette situation était de 790 €. L'allocation mensuelle brute perçue était de 647 €, soit un revenu total brut de 1 437 €.

Champ : demandeurs d'emploi entrant en catégories A, B, C en 2012 ayant déclaré au moins un mois d'activité réduite tout en étant continuellement indemnisables sur ce mois, dans les deux ans qui suivent leur inscription ; France.

Source : Pôle emploi, fichier historique statistique, échantillon au 1/10^e et segment D3 2014 ; calculs Dares.

(1) En se restreignant aux demandeurs d'emploi indemnisés au titre du régime général, la dépense annuelle est proche de 3,0 milliards d'euros.

(2) Il serait néanmoins incorrect de parler directement de « coût » de l'activité réduite pour l'assurance chômage : en l'absence d'activité réduite, une part de ces demandeurs d'emploi pourraient être au chômage total (catégorie A) c'est à dire être indemnisés davantage sur une année donnée.

(3) Il s'agit de demandeurs d'emploi ayant déclaré avoir été au moins une fois simultanément en emploi et indemnisables (activité réduite au sens de l'assurance chômage) dans les deux années suivant leur inscription. Ces personnes ont en commun d'avoir été au moins une fois concernées par un cumul possible entre activité et allocation. En revanche, à une autre date que celle-ci, elles peuvent tout à fait n'avoir exercé aucune activité (être en catégorie A) ou ne pas avoir été indemnisables. Cet échantillon d'étude regroupe 1 560 700 personnes, soit environ un tiers de l'ensemble des entrants en catégorie A, B, C en 2012 (encadré 2).

(4) Les salaires bruts d'activité sont soumis à un taux de cotisation salariale de 14,20 %, ainsi qu'à la contribution sociale généralisée (CSG) et à la contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS), soit un total de 22 % environ. L'allocation de retour à l'emploi (ARE) est soumise à la CSG et à la CRDS, ainsi qu'à une cotisation retraite complémentaire ; des exonérations existent cependant pour les allocations les plus faibles.

une meilleure insertion professionnelle. En outre, le fait d'exercer une activité à temps partiel permet de poursuivre parallèlement la recherche d'un autre emploi, plus adapté aux compétences de l'individu. Ce dispositif apparaît donc comme une forme d'« activation » des dépenses d'indemnisation.

Ces objectifs ne correspondent pas nécessairement à la réalité de l'activité réduite. Plusieurs travaux économétriques ont montré que l'activité réduite pouvait être, dans certains cas, associée à des trajectoires d'enfermement dans la précarité, avec des situations de cumul régulières et durables [1], [2]. Un tel enfermement constitue un effet indésirable de l'activité réduite, à l'opposé de l'objectif poursuivi. Dans d'autres cas, l'activité réduite peut correspondre à des emplois à temps plein, *a priori* peu favorables à la poursuite parallèle de recherche active d'un autre emploi.

Les raisons sous-jacentes à la permanence dans le dispositif sont relativement peu documentées. À partir d'entretiens qualitatifs menés auprès de demandeurs d'emploi, une étude [3] souligne que l'activité réduite joue *de facto* un rôle de complément de revenu pour des individus occupant durablement des emplois faiblement rémunérés (emploi à faible volume horaire ou succession de contrats à durée déterminée (CDD) de très courtes durées), faute de pouvoir trouver des emplois à temps plein. Cette activité réduite est dans un premier temps « subie », dans la mesure où la quasi-

totalité des personnes interrogées continuent d'affirmer que la recherche d'un emploi stable constitue pour eux une priorité. Cette situation apparaît progressivement acceptée par une partie des demandeurs d'emploi : dans une enquête réalisée en 2012 [4], 46 % des allocataires en activité réduite depuis huit mois déclaraient ne pas avoir l'intention d'occuper un autre emploi.

Les sept visages de l'activité réduite

Les différents usages de l'activité réduite peuvent être décrits de façon quantitative en utilisant une méthode de classification par analyse séquentielle (encadré 3). Elle permet de donner un aperçu synthétique de la diversité des trajectoires d'emploi de demandeurs d'emploi ayant exercé une activité réduite entre 2012 et 2014. Il s'agit, dans notre échantillon, de ceux ayant déclaré au moins un mois d'activité réduite dans les deux ans suivant leur inscription, tout en étant continuellement indemnisables sur ce mois (encadré 2).

Sept classes principales de trajectoires d'emploi sont retenues à l'issue de cette classification statistique. Au sein de chaque classe, les trajectoires des individus présentent de fortes similarités du point de vue de leur fréquence de recours à l'activité réduite, de la probabilité de sortie des listes en fin de période, et du niveau de cumul entre salaire et allocation chômage (tableau 3).

Tableau 3

Effectifs, trajectoires et caractéristiques démographiques des demandeurs d'emploi, selon le type de recours à l'activité réduite

Les sept visages de l'activité réduite	Peu d'activité réduite						Recours relativement fréquent à l'activité réduite		Recours intensif à l'activité réduite			Ensemble de l'échantillon
	Classes						Classes		Classes			
	1a	1b	1c	2	3a	3b	4	5	6a	6b	7	
	Sortie des listes relativement rapide, peu d'activité réduite			Permanence sur les listes	Récurrence sur les listes		Activité réduite précédant la sortie de liste	Activité réduite « tardive » et faiblement rémunérée	Activité réduite très fréquente avec cumul		Activité réduite sans cumul de longue durée	
Effectif par classe	2 106	970	1 070	1 737	1 040	485	554	765	290	273	710	10 000
Part dans l'échantillon (en %) ...	21	10	11	17	10	5	6	8	3	3	7	100
Part des mois d'activité réduite dans l'échantillon (en %)	10	5	7	11	6	8	10	11	8	7	18	100
Nombre moyen de mois en activité parmi les 24 mois d'observation	3	4	5	5	4	11	12	10	19	19	18	7
Âge à l'inscription (en %)												
Moins de 25 ans	32	33	31	21	40	26	25	20	6	20	18	27
25-39 ans	46	43	45	44	40	44	47	50	34	47	45	44
40-54 ans	18	21	20	30	17	26	25	25	46	27	32	24
55 ou plus	4	2	4	5	2	4	4	5	14	6	4	5
Sexe (en %)												
Femme	52	49	51	52	46	53	57	58	74	43	55	52
Situation conjugale à l'inscription (en %)												
En couple	38	39	38	40	32	43	47	44	60	49	46	41
Enfant(s) à charge à l'inscription												
Oui (en %)	36	40	38	44	31	40	43	47	62	48	48	41

Lecture : la classe 2 rassemble 17 % des individus de l'échantillon; ils ont exercé 11 % de l'ensemble des mois d'activité réduite comptabilisés pour l'échantillon. Au cours des 24 mois suivant leur inscription sur les listes, ils ont été en moyenne 5 mois en activité réduite.

Champ : échantillon de 10 000 demandeurs d'emploi entrant en catégories A, B, C en 2012 ayant déclaré au moins un mois d'activité réduite tout en étant continuellement indemnisables sur ce mois, dans les deux ans qui suivent leur inscription ; France.

Source : Pôle emploi, fichier historique statistique, échantillon au 1/10^e ; calculs Dares.

75 % des demandeurs d'emploi exerçant une activité réduite y ont peu recours

Près de 75 % des individus de l'échantillon ont peu recours à l'activité réduite (classes 1 à 3), avec toutefois une forte diversité de profils, que l'on considère la durée et la récurrence sur les listes ou les caractéristiques sociodémographiques des individus. Parmi eux, un premier grand groupe (classe 1, 42 % des individus) rassemble des individus plus jeunes que la moyenne, qui ont très peu recours à l'activité réduite et sortent rapidement des listes (5). Un second groupe (classe 2, 17 % des individus de l'échantillon) est constitué au contraire d'individus plus âgés que la moyenne ; ils exercent également peu d'activité réduite, tout en étant quasi-continûment inscrits sur les listes pendant les 24 mois observés. Les demandeurs d'emploi du troisième groupe (classe 3, 15 % de l'échantillon) sont quant à eux récurrents sur les listes, c'est-à-dire qu'ils connaissent plusieurs épisodes hors des listes entre deux périodes d'inscription au cours des 24 mois observés.

25 % des individus ont, au contraire, relativement fréquemment recours à l'activité réduite (classes 4 et 5, 14 %) voire très régulièrement (classes 6 et 7, 13 % des cas). Ils représentent 54 % des mois d'activité réduite observés dans notre échantillon, pour la période étudiée.

Le reste de l'étude s'intéresse exclusivement aux groupes ayant un recours fréquent ou intensif à l'activité réduite.

Une activité réduite comme tremplin vers l'emploi

Pour 6 % des individus ayant un record fréquent si intensif à l'activité réduite, celle-ci précède une sortie vers l'emploi (classe 4). Ils sont inscrits sur les listes sans exercer d'activité réduite, durant près de 6 mois, puis reprennent une activité salariée rémunérée au-delà des seuils permettant de cumuler un revenu d'activité avec une allocation de retour à l'emploi. Lorsqu'ils sortent des listes, il s'agit plus fréquemment d'une reprise d'emploi que dans les autres classes.

Cette classe pourrait illustrer le cas favorable dans lequel l'activité réduite fréquente constitue un tremplin vers l'emploi. Les individus diplômés (niveau bac+2 ou plus) sont surreprésentés dans cette classe (tableau 4) (6).

Une activité réduite tardive subie, pour subvenir aux besoins primaires

8 % des demandeurs d'emploi considérés ont recours relativement tardivement à l'activité réduite (classe 5), c'est-à-dire qu'ils commencent à exercer une activité réduite 9 à 10 mois après l'inscription sur les listes de Pôle emploi. Cette activité se poursuit ensuite jusqu'à la fin de la période observée, avec ou sans cumul.

Le rôle de l'activité réduite pour ces individus apparaît moins évident. Il semblerait qu'elle soit généralement un complément de revenu, intervenant tardivement dans l'épisode de chômage.

Tableau 4
Comparaison des caractéristiques socioprofessionnelles des demandeurs d'emploi, selon le type de recours à l'activité réduite

Données brutes

	Peu d'activité réduite						Recours fréquent à l'activité réduite		Recours intensif à l'activité réduite			Ensemble de l'échantillon
	Classes						Classes		Classes			
	1a	1b	1c	2	3a	3b	4	5	6a	6b	7	
	Sortie des listes relativement rapide			Permanence sur les listes	Récurrence sur les listes		Activité réduite précédant la sortie de liste	Activité réduite « tardive » et faiblement rémunérée	Activité réduite très fréquente avec cumul		Activité réduite en activité réduite sans cumul de longue durée	
Niveau de formation (en %)												
Sans diplôme ou brevet des collèges	11	12	15	16	15	17	12	15	20	15	17	14
BEP-CAP	35	40	36	39	37	37	33	37	33	41	42	37
BAC.....	25	25	23	24	27	23	27	26	23	26	22	25
BAC + 2 ou plus.....	29	24	27	20	21	23	28	22	23	19	19	24
Niveau de qualification (en %)												
Ouvrier et employé non qualifié.....	23	25	23	29	28	29	25	24	19	28	24	25
Ouvrier et employé qualifié	62	62	64	60	64	58	64	63	68	64	67	63
Profession intermédiaire.....	10	8	8	7	6	8	6	8	6	7	7	8
Cadre.....	5	5	6	4	2	5	6	4	7	0	3	4

Champ : échantillon de 10 000 demandeurs d'emploi entrant en catégories A, B, C en 2012 ayant déclaré au moins un mois d'activité réduite tout en étant continûment indemnisables sur le mois, dans les deux ans qui suivent leur inscription ; France.

Source : Pôle emploi, fichier historique statistique, échantillon au 1/10^e ; calculs Dares.

(5) La durée moyenne d'inscription sur les listes, en catégorie A, B ou C varie de 9 à 16 mois pour les trois sous-groupes de cette classe. Cette durée est inférieure aux durées d'inscription des autres classes (excepté pour la classe 3a, où les individus ne restent inscrits que 13 mois en moyenne, mais ces mois d'inscription sont entrecoupés de mois de non-inscription). Le faible recours à l'activité réduite est illustré par le fait que la classe 1 rassemble 42 % des trajectoires mais seulement 22 % des mois d'activité réduite de l'échantillon.

(6) Les 42 % d'individus de la classe 1 qui ont peu recours à l'activité réduite et sortent relativement rapidement des listes, et ne sont pas étudiés ici, peuvent aussi être vus comme utilisant l'activité réduite comme un tremplin vers l'emploi.

Après une longue période sans emploi, la reprise d'un emploi en activité réduite deviendrait le moyen de « subvenir [aux] besoins primaires » [3] même si celui-ci ne correspond pas à l'emploi recherché.

L'activité réduite, « halo » de l'intérim et de l'intermittence

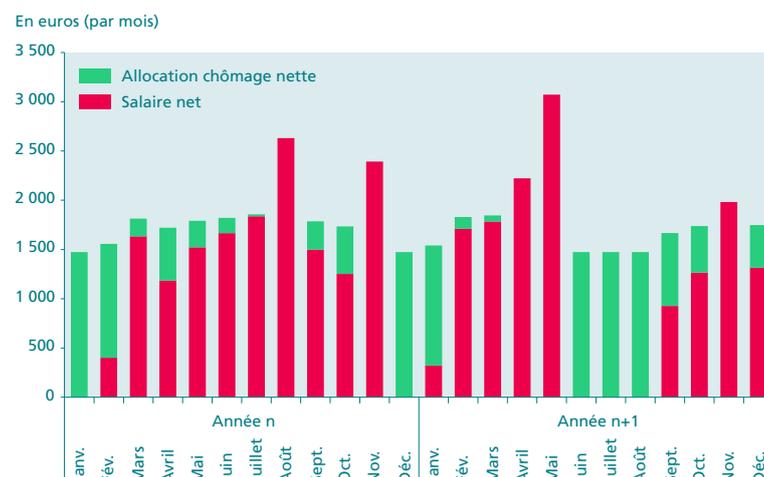
6 % des demandeurs d'emploi considérés retiennent particulièrement l'attention (classes 6a et 6b) puisqu'ils recourent presque tous les mois à l'activité réduite, en cumulant salaire et allocation.

Trois profils professionnels sont surreprésentés : les intermittents et les assistantes maternelles dans la classe 6a, les intérimaires et les intermittents dans la classe 6b (tableau 5). Le salaire d'activité représente une part plus importante du revenu mensuel pour la classe 6b que pour la classe 6a, en raison de la plus forte proportion d'activité à temps partiel dans la classe 6a. Les individus de plus de 40 ans, en couple, avec enfants et les individus non diplômés sont surreprésentés dans les deux classes (tableaux 3 et 4). Les femmes sont surreprésentées dans la classe 6a et sous-représentées dans la classe 6b, par rapport à la moyenne de l'échantillon.

Dans la classe 6b, si la situation de cumul est relativement fréquente, l'individu alterne souvent mois de chômage total et mois d'activité réduite, le cas échéant sur des contrats proches d'un temps plein (graphique 2). L'exercice d'une activité réduite permet de lisser les revenus mensuels de ces individus, en couvrant les périodes peu ou non travaillées. Elle répond ainsi aux besoins de trajectoires d'emploi atypiques. Cet usage de l'activité réduite

par les intermittents et les intérimaires est relativement bien connu [3]. Il est moins souvent souligné, en revanche, que ces profils de trajectoires sont également partagés par un certain nombre d'individus relevant du régime général (48 % des trajectoires de la classe 6b). L'activité réduite pourrait être interprétée à ce titre comme une « zone grise » entre le régime général et des régimes spécifiques, un « halo » de l'intermittence et de l'intérim.

Graphique 2
Salaire d'activité et allocation chômage mensuels d'un individu* issu de la classe 6b



* C'est la trajectoire réelle observée du « paragon » qui est présentée, c'est-à-dire de l'individu dont la fréquence de recours à l'activité réduite, le mode de recours (intensité du cumul salaire/activité) et la durée d'inscription sur les listes sont les plus proches de la moyenne de la classe.

Lecture : l'individu est au chômage total au mois de janvier de l'année n. Il reprend une activité salariée au mois de février et peut cumuler son salaire (en rouge) avec une partie de son allocation chômage (en vert) tant que son salaire d'activité ne dépasse pas un certain seuil. Aux mois d'avril et mai n+1, son salaire est trop élevé pour lui permettre de cumuler salaire et allocation. Entre juin n+1 et août n+1, il se retrouve de nouveau au chômage total.

Source : simulations de la Dares à partir des données extraites du D3 (Pôle emploi - montant d'indemnisation, nombre d'heures travaillées et salaire d'activité pour chaque mois d'activité réduite).

Tableau 5
Comparaison des profils d'indemnisation des demandeurs d'emploi, selon le type de recours à l'activité réduite

Données brutes

	Peu d'activité réduite						Recours fréquent à l'activité réduite		Recours intensif à l'activité réduite			Ensemble de l'échantillon
	Classes						Classes		Classes			
	1a	1b	1c	2	3a	3b	4	5	6a	6b	7	
	Sortie des listes relativement rapide			Permanence sur les listes	Récurrence sur les listes		Activité réduite précédant la sortie de liste	Activité réduite « tardive » et faiblement rémunérée	Activité réduite très fréquente avec cumul		Activité réduite en activité réduite sans cumul de longue durée	
Régime d'indemnisation (en %)												
Régime général.....	83	83	82	82	80	76	85	80	88	48	85	81
Intérimaire.....	15	15	17	14	19	22	13	17	4	49	15	16
Intermittent.....	0	1	0	1	0	1	0	1	7	4	0	1
Autre annexe.....	2	2	1	3	1	1	1	2	1	0	1	2
Assistante maternelle (en %)												
Oui.....	5	2	5	4	2	9	5	4	23	5	6	5
Quotité travaillée dans l'emploi précédent l'inscription à Pôle emploi (en %)												
Temps plein.....	75	74	76	68	73	75	72	73	69	85	70	73
Entre 80 et 100 %.....	9	9	10	10	11	9	12	10	10	8	13	10
Entre 50 et 80 %.....	12	14	10	17	12	11	13	13	12	7	13	13
Moins de 50 %.....	4	3	4	5	4	5	3	4	8	1	4	4

Champ : échantillon de 10 000 demandeurs d'emploi entrant en catégories A, B, C en 2012 ayant déclaré au moins un mois d'activité réduite tout en étant continuellement indemnisable sur le mois, dans les deux ans qui suivent leur inscription ; France.

Source : Pôle emploi, fichier historique statistique, échantillon au 1/10^e ; calculs Dares.

Dans l'autre classe (classe 6a), le cumul entre salaire et allocation chômage un mois donné est en revanche très fréquent. Les individus sont employés de façon durable sur des contrats particulièrement précaires (faible quotité horaire). L'indemnisation chômage en activité réduite constitue un complément structurel du revenu d'activité (graphique 3).

Ainsi, la forte augmentation des demandeurs d'emploi en activité réduite observée ces dernières années reflèterait en partie le développement de contrats soit insuffisamment rémunérateurs pour constituer des emplois autonomes (temps partiels peu rémunérés, classe 6a), soit d'une durée trop courte, entraînant une fragmentation du parcours d'emploi avec une récurrence d'épisodes de chômage total (classe 6b). Ces hypothèses invitent à étudier davantage les usages éventuels de l'activité réduite par les employeurs [7], [10].

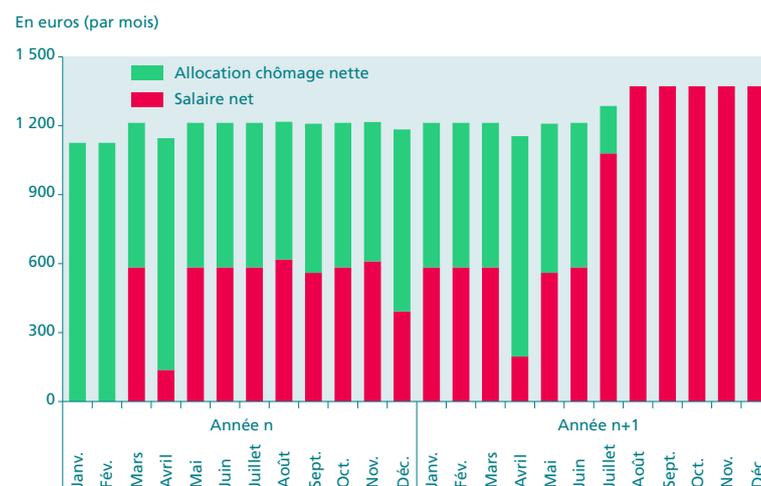
L'activité réduite comme moyen de conserver un lien administratif avec Pôle emploi

7 % des individus observés ont rapidement recours à l'activité réduite (classe 7), celle-ci se poursuivant jusqu'à la fin de l'épisode de chômage mais avec pour spécificité d'être exercée sans cumul. Il s'agit donc de demandeurs d'emploi occupant très régulièrement un emploi, avec un volume horaire et/ou un salaire qui ne leur permettent pas de cumuler leur revenu avec une allocation chômage.

En restant inscrits sur les listes, bien qu'ils occupent régulièrement un emploi, ces individus peuvent bénéficier de mesures d'accompagnement et rester éligibles aux droits connexes : par exemple, bénéficier d'un abattement sur les ressources pour

Graphique 3

Salaire d'activité et allocation chômage mensuels d'individu* issu de la classe 6a



* C'est la trajectoire réelle observée du « parangon » qui est présentée, c'est-à-dire de l'individu dont la fréquence de recours à l'activité réduite, le mode de recours (intensité du cumul salaire/activité) et la durée d'inscription sur les listes sont les plus proches de la moyenne de la classe.

Lecture : l'individu est au chômage total aux mois de janvier et février de l'année n. Il reprend une activité salariée au mois de mars et peut cumuler son salaire (en rouge) avec une partie de son allocation chômage (en vert) tant que son salaire d'activité ne dépasse pas un certain seuil. Son salaire net se situe le plus souvent autour de 600 € ; il perçoit dans ce cas également 600 € d'allocation chômage mensuelle.

Source : simulations de la Dares à partir des données extraites du D3 (Pôle emploi - montant d'indemnisation, nombre d'heures travaillées et salaire d'activité pour chaque mois d'activité réduite).

le calcul de leurs aides au logement. Le maintien sur les listes facilite également les démarches administratives en cas de nouvelle perte d'emploi : le maintien sur les listes des individus de la classe 7 reflèterait, selon cette lecture, l'instabilité de l'emploi retrouvé.

Pauline Gonthier, Klara Vinceneux (DARES).

Pour en savoir plus

- Fontaine M., Rochut J. (2014), « L'activité réduite : quel impact sur le retour à l'emploi et sa qualité ? Une étude à partir de l'appariement FH-DADS », *Document d'études*, n° 183, Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques.
- Fremigacci F., Terracol A. (2013), « Subsidized temporary jobs: lock-in and stepping stone effects », *Applied Economics*, vol. 45, n° 33, pp. 4719-4732.
- Issehnane S., Gilles F., Moulin L., Oumeddour L., Sari F. (2016), « Le recours à l'activité réduite : déterminants et trajectoires des demandeurs d'emploi », *Rapport de recherche n°99*, CNAM-CEET.
- Blouard J.-P., Costanzo B., Goarant C., Laffiteau C., Muhl M.-H., Picci J. (2012), « Enquête auprès des allocataires de l'assurance chômage en activité réduite », Unédic.
- Le Lan, R. (2005), « Analyse de données et classification sur données d'enquête. Choix sur les variables, le nombre de classes et le nombre d'axes ». *Actes des journées de méthodologie statistique*.
- Allègre G. (2013), « RSA et lutte contre la pauvreté : quels effets sur les travailleurs pauvres ? », *Politiques sociales et familiales*, vol. 113, n° 1, p. 47-57.
- Paola V., König C., Moullet S., Recotillet I. (2016), « Employeurs et demandeurs d'emploi en activité : Quelles relations, quels besoins et quelles pratiques ? », LEST, Rapport final, mai.
- Robette, N. (2012), « L'analyse de séquences: une introduction avec le logiciel R et le package TraMineR ». Accessible en ligne : <http://quanti.hypotheses.org/686/>
- Rochut J., Ourliac B. (2013), « Quand les demandeurs d'emploi travaillent », *Dares Analyses* n° 002.
- Gonthier P., Vinceneux K. (2017), « Des demandeurs d'emploi qui travaillent ? Les sept visages de l'activité réduite », *Document d'études* n° 212, Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques.

DARES ANALYSES est édité par le ministère du travail.

Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares), 39-43, quai André Citroën, 75902 Paris cedex 15. <http://dares.travail-emploi.gouv.fr> (Publications)

Directrice de la publication : **Selma Mahfouz**

Rédactrice en chef : **Anne Delahaye**

Secrétariat de rédaction : **Marie Avenel, Thomas Cayet**. Maquettistes : **Guy Barbut, Thierry Duret, Bruno Pezzali**

Conception graphique et impression : ministère du travail.

Réponse à la demande : dares.communication@travail.gouv.fr

Abonnement aux avis de parution de la Dares : <http://dares.travail-emploi.gouv.fr/dares-etudes-et-statistiques/avis-de-parution/article/abonnement>

Dépôt légal : à parution. Numéro de commission paritaire : 3124 AD. ISSN 2109 - 4128 et ISSN 2267 - 4756.

Encadré 1 – Les règles de l'activité réduite dans la convention d'assurance chômage du 6 mai 2011

Les règles de l'indemnisation par l'allocation de retour à l'emploi (ARE) sont définies par l'Unédic dans le cadre de conventions d'assurance chômage, révisées en général tous les deux ou trois ans. La convention d'assurance chômage correspondant aux données mobilisées dans la présente étude (2012 à 2014) est celle du 6 mai 2011. Elle s'applique aux salariés dont la fin du contrat de travail intervient à compter du 1^{er} juin 2011.

Conditions d'attribution de l'ARE

Pour être éligible à l'ARE, il faut remplir les conditions suivantes :

- avoir été affilié à l'assurance chômage au moins 4 mois au cours des 28 derniers mois (ou au cours des 36 mois pour les personnes de 50 ans ou plus) ;
- ne pas avoir quitté volontairement le dernier emploi ou l'avant-dernier si le dernier emploi a duré moins de 3 mois ;
- être inscrit sur les listes de Pôle emploi et accomplir des actes positifs et répétés en vue de retrouver un emploi, de créer ou de reprendre une entreprise, ou être dispensé de recherche d'emploi ;
- être physiquement apte à l'exercice d'un emploi ;
- ne pas remplir les conditions pour liquider sa retraite à taux plein.

Durée d'indemnisation

La durée d'indemnisation est égale à la durée d'affiliation, selon le principe « 1 jour cotisé, 1 jour indemnisé ». La durée maximale d'indemnisation définie par la filière unique est plafonnée à 24 mois pour les moins de 50 ans et à 36 mois pour les 50 ans ou plus.

Montant de l'allocation

Le montant de l'indemnisation est déterminé indépendamment de la durée d'indemnisation. Il dépend des salaires bruts soumis à contribution de l'assurance chômage et perçus durant les 12 mois précédant la fin du contrat de travail.

Règles d'indemnisation en cas d'activité réduite

Sous la réglementation de 2011, le cumul entre salaire et allocation est possible pour les allocataires du régime général sous trois conditions :

- l'activité réduite ne dépasse pas 110 heures dans le mois ;
- le salaire mensuel retiré de cette activité réduite ne dépasse pas 70 % du salaire mensuel précédant la perte d'emploi ;
- la durée du cumul est limitée à 15 mois, ou à la durée du droit si elle est inférieure.

En deçà de ces plafonds, l'allocation mensuelle est diminuée d'un nombre de jours non indemnisés, calculés en fonction du salaire perçu. Au-delà de ces plafonds, l'indemnisation est suspendue : l'allocataire est alors indemnisable, mais non indemnisé. Les jours non indemnisés au titre de l'activité réduite sont conservés et pourront être consommés ultérieurement.

La convention du 14 mai 2014 a modifié les règles d'indemnisation en activité réduite, en supprimant les trois plafonds qui limitaient le cumul entre l'allocation d'assurance chômage et les revenus perçus au titre de l'activité réduite (110 heures travaillées, 70 % de l'ancienne rémunération et 15 mois de cumul au maximum). Désormais, l'allocation perçue est calculée comme l'allocation mensuelle dont aurait bénéficié le demandeur d'emploi en l'absence d'activité réduite (ARE*), diminuée de 70 % du revenu procuré par cette activité.

La convention du 14 avril 2017 n'a pas modifié les règles d'indemnisation en activité réduite.

Encadré 2 – Construction de l'échantillon d'étude

Les sources sur l'indemnisation des demandeurs d'emploi

Le fichier historique statistique des demandeurs d'emploi (FHS) est produit chaque trimestre par Pôle emploi à partir du fichier historique administratif (FHA). Il enregistre, pour les 10 dernières années, tous les événements successifs concernant les personnes ayant été inscrites sur les listes de Pôle emploi sur cette période, qu'elles soient ou non inscrites à la date d'extraction du fichier. Le FHS du 4^e trimestre 2014 permet d'analyser la trajectoire individuelle d'inscription ainsi que les transitions entre les différentes catégories de demandeurs d'emploi inscrits au moins un jour sur les listes de Pôle emploi entre le 1^{er} janvier 2005 et le 31 décembre 2014.

Le segment D3 2014, extrait du fichier national des allocataires (FNA) codétenu par l'Unédic et par Pôle emploi, est un échantillon au 1/10^e de l'ensemble des demandeurs d'emploi indemnisables ayant été inscrits au moins un jour sur les listes de Pôle emploi entre le 1^{er} janvier 2005 et le 31 décembre 2014. Ce fichier prend en compte l'ensemble des personnes indemnisables anciennement salariées du secteur privé, mais également les anciens salariés du secteur public en cas de convention de gestion ou d'adhésion à l'assurance chômage de l'employeur. Il comporte de nombreuses informations sur l'indemnisation des demandeurs d'emploi.

Les données utilisées dans l'étude

L'étude utilise des données administratives provenant de l'appariement entre le segment D3 2014 et le fichier historique statistique des demandeurs d'emploi (FHS) du 4^e trimestre 2014. Cet appariement permet de suivre l'ensemble des épisodes d'inscription sur les listes de Pôle emploi et d'indemnisation par les allocations chômage, qu'elles soient financées par l'assurance chômage ou par l'État, y compris pour les personnes dispensées de recherche d'emploi. Cet appariement fournit également des éléments relatifs aux caractéristiques sociodémographiques des demandeurs d'emploi. En revanche, cette source ne comprend pas d'information sur les périodes d'emploi réalisées en dehors des périodes d'indemnisation ou d'inscription à Pôle emploi.

suite de l'encadré page suivante

suite de l'encadré 2

L'échantillon d'étude pour la classification porte sur l'ensemble des demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi (catégories A, B ou C) entrés sur les listes de Pôle emploi au cours de l'année 2012. Parmi eux, seules les personnes ayant eu recours au moins une fois au dispositif d'activité réduite (tel que défini par l'assurance chômage, c'est-à-dire indemnifiables tout en exerçant une activité professionnelle) dans les deux années suivant leur entrée sur les listes ont été retenues. L'échantillon d'étude représente 1 560 700 personnes et contient leur trajectoire d'indemnisation pendant les deux années suivant leur inscription sur les listes.

La construction de l'échantillon d'étude comporte donc deux étapes :

- Sélection de l'ensemble des demandeurs d'emploi entrés sur les listes de Pôle emploi au cours de l'année 2012, en catégorie A, B ou C, dans la France entière (Mayotte inclus).

Il ne s'agit pas nécessairement d'une première inscription : les demandeurs d'emploi conservés dans le champ de l'étude peuvent avoir été déjà inscrits sur les listes de Pôle emploi les années précédentes, puis être sortis des listes, avant de se réinscrire en 2012. Les demandeurs d'emploi non tenus de rechercher un emploi (inscrits en catégories D ou E) ainsi que les bénéficiaires de la dispense de recherche d'emploi, pour qui le recours au dispositif d'activité réduite est très peu fréquent, sont exclus de l'analyse. **Ces entrants en catégories A, B, C sur les listes de Pôle emploi représentent 4 705 800 personnes en 2012.**

- Au sein de cet ensemble, sélection des personnes ayant eu recours au dispositif d'activité réduite au moins une fois dans les deux années suivant leur entrée sur les listes, tout en étant au cours de ce mois continuellement indemnifiables. Seuls les mois d'exercice d'activité réduite durant lesquels le demandeur d'emploi était continuellement indemnifiable ont été retenus : cette restriction permet de s'assurer que les montants d'allocation renseignés pour les mois d'activité réduite ne sont pas sous-estimés du fait d'une période durant laquelle le demandeur d'emploi n'est pas indemnifiable au cours du mois. On obtient ainsi l'échantillon final représentant 1 560 700 personnes.

Encadré 3 - Une analyse séquentielle des trajectoires par *optimal matching*

La typologie est établie au moyen d'une méthode d'analyse des séquences, appelée *Optimal Matching Analysis* (ou Méthode d'appariement optimal). Elle consiste à comparer les trajectoires des individus – déterminer dans quelle mesure elles « se ressemblent » ou au contraire « diffèrent » – en vue de les regrouper selon des classes les plus homogènes possibles. L'échantillon mobilisé est représentatif de la population d'entrants en catégories A, B et C sur les listes de Pôle emploi en 2012, ayant déclaré avoir exercé au moins un mois d'activité réduite dans les deux années ayant suivi leur entrée.

Le choix de recourir à l'analyse de séquences tient au fait qu'elle rend compte, au-delà du nombre de mois passés en activité réduite, des dimensions temporelle et séquentielle du phénomène étudié : fréquence d'alternance entre chômage total et activité réduite, précocité de l'entrée en activité réduite. Elle permet de distinguer deux trajectoires d'activité réduite comportant, sur deux ans, une même durée cumulée d'activité réduite de 6 mois, l'une caractérisée par 6 mois d'activité réduite ininterrompus, l'autre par une alternance un mois sur deux de chômage total et d'activité réduite.

Les trajectoires sont modélisées comme une succession d'« états » décrivant chaque mois la situation du demandeur d'emploi vis-à-vis de Pôle emploi (inscription sur les listes, indemnisation). On retient 6 états (1) :

- 0 : Absent des listes de Pôle emploi en catégories A, B ou C (en emploi ou non) ;
- 1 : Inscrit à Pôle emploi sans activité réduite (2) (catégorie A ou catégories B/C non indemnifiables) ;
- 2 : Inscrit à Pôle emploi avec activité réduite sans cumul du revenu d'activité avec une allocation chômage ;
- 3 : Inscrit à Pôle emploi avec activité réduite et cumul faible (revenu d'activité élevé mais allocation faible en comparaison) ;
- 4 : Inscrit à Pôle emploi avec activité réduite et cumul moyen (l'allocation représentant une part modérée du revenu total (3) ;
- 5 : Inscrit à Pôle emploi avec activité réduite et cumul fort (l'allocation représentant une part importante du revenu total).

Une fois les trajectoires définies comme la succession de ces états au cours des 24 mois considérés, la méthode consiste à calculer les distances entre paires de trajectoires, deux trajectoires étant d'autant plus éloignées qu'il faut réaliser un grand nombre d'opérations élémentaires pour transformer l'une des trajectoires en l'autre.

Les trajectoires sont ensuite regroupées par classe en fonction de leurs distances les unes vis-à-vis des autres, selon des critères techniques (maximisation des inerties inter-classes et minimisation des inerties intra-classes). L'objectif de cette étude étant de documenter l'hétérogénéité des parcours en activité réduite, le nombre de classes ne doit pas être trop faible, ce qui risquerait de masquer la grande diversité des profils au sein de chaque classe. L'analyse aboutit à distinguer onze classes de trajectoires en activité réduite, que l'on regroupe en sept classes principales (1 à 7) présentant de fortes similarités du point de vue de leur fréquence de recours à l'activité réduite, de la probabilité de sortie des listes en fin de période, du niveau de cumul entre salaire d'activité réduite et allocation chômage.

(1) Voir [10], pour une explication plus détaillée de la construction de ces états, ainsi que des classes de trajectoires qui en découlent par la suite.

(2) L'activité réduite est ici définie au sens de l'assurance chômage : sont considérés en activité réduite les demandeurs d'emploi exerçant une activité réduite tout en étant simultanément indemnifiables par l'assurance chômage.

(3) En moyenne, l'allocation a été versée pendant dix jours au cours du mois. Le reste du mois, les allocataires n'ont perçu que leur salaire d'activité.

